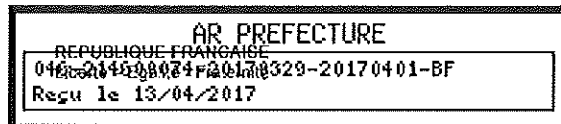


46090

Tél : 05 65 22 50 58

E.mail : mairie.arcambal@wanadoo.fr



## NOTE SYNTHETIQUE BUDGETS

### Contexte

L'évolution de la population de la commune est en stagnation ces deux dernières années mais en progression de plus de 30 habitants depuis 2009.

La demande de permis de construire est faible étant donné le faible potentiel foncier mis sur le marché à des prix abordables permettant au primo-accédant de faire construire.

En revanche, les ventes de biens immobiliers sont à la hausse. L'acquisition de ces biens se font essentiellement par des retraités.

Notre contribution au redressement des comptes publics nous a privés de 14 000 € de recettes budgétaires en 2016. En 2017, cette contribution devrait diminuer de moitié.

## Éléments budgétaires commune

### Compte administratif 2016

#### *A/ Section fonctionnement*

		Evolution MPAP
Recettes réelles :	517 940	- 8,70 %
Dépenses réelles:	<u>444 021</u>	- 17,80 %
CAF brute :	+ 73 919	+ 174 %
Emprunts :	<u>42 112</u>	
CAF nette :	+ 31 808	+ 228 %

Pour la première fois depuis le début de la mandature, nous revenons à une capacité d'auto financement nette positive de 31 808 € environ, grâce à des économies importantes réalisées dans les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général : - 20 832 € ; charges de personnel : - 37 390 €).

Le nombre d'agents communaux équivalent temps plein est de 8,33.

*B/ Section investissement*

Recettes :	145 759,10
Dépenses :	<u>91 482,45</u>
Résultat :	+ 54 276,65
Solde RAR :	<u>- 73 679,17</u>
	- 19 402,52

Les recettes proviennent essentiellement de la vente du hangar (70 000 €), d'un excédent de fonctionnement (38 780 €) et de la taxe d'aménagement (11 112 €).

Les dépenses concernent le paiement d'une 1<sup>ère</sup> tranche de l'enfouissement des réseaux à Pasturat (9 338 €), les travaux du restaurant (12 228 €), le goudronnage d'une voie communale (4 609 €) et les vitraux de l'église de Pasturat (3 272 €).

*C/ Etat de la dette*

Le taux d'endettement par habitant est de 394 € avec un capital restant dû de 395 707 €.

A partir de 2021, l'extinction d'un prêt de 250 000 € va améliorer très sensiblement ce taux.

**Budget Primitif 2017**

Les taux d'imposition 2017 restent inchangés par rapport à 2016.

La revalorisation des valeurs locatives prévue par la loi de finances 2017 est de 0.40 %.

La baisse de la DGF pour participation au redressement des comptes est annoncée à 50 % inférieure à celle de 2016.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est donc toujours d'actualité.

Malgré la baisse des dotations de l'état, les recettes plus le report d'excédent de 123 290 € doivent nous permettre de faire face aux différentes dépenses :

- Charges courantes 192 236 €
- Charges de personnel 315 600 €
- Attribution de compensation 37 818 €
- Charges financières 15 039 €

Le montant transféré du fonctionnement (86 364) € et l'excédent d'investissement (45 566 €) vont nous permettre de réaliser les investissements nouveaux suivants :

- Renouvellement informatique mairie : 5 000 €
- Etude de réalisation parking côté école : 20 000 €
- Aménagement RD 911 : 13 500 €
- Achat écran espace culturel : 1 500 €
- Accessibilité mairie : 2 000 €
- Panneaux signalisation : 1 500 €
- Ainsi que le remboursement d'emprunt de 45 073 €

Les restes à réaliser sont :

- Défense incendie : 12 004 €
- Horloges éclairage public : 3 500 €
- Travaux restaurant : 5 219 €
- Réseau informatique école : 1 500 €
- Enfouissement réseau Pasturat : 58 661 €

## Budget annexe Assainissement

### Compte administratif 2016

L'année 2016 aura été marquée par le règlement du litige avec EPUR NATURE concernant la station du bourg par le versement de 155 000 € au titre des dommages et par la mise en service du réseau d'assainissement du hameau de Pasturat.

Pour ce dernier, le plan de financement prévu a été respecté avec 310 000 € HT d'engagé et une dépense réelle de 305 000 €.

Le compte administratif présente un solde d'exécution de la section d'exploitation de + 189 168 € dû notamment au versement exceptionnel de 155 000 € et aux taxes de raccordement des nouveaux abonnés de Pasturat de 20 000 €.

En investissement, le solde d'exécution est négatif – 119 099 € dû essentiellement aux subventions restant à venir 77 439 €.

### Budget primitif 2017

La section d'exploitation présente un budget excédentaire de 112 890 € devant servir aux investissements ultérieurs et au remboursement de la dette.

La section d'investissement prévoit deux opérations de rénovation :

- Consolidation des murs de soutènement de la station du bourg : 150 000 €
- Station de relevage : 25 000 €